



LIVRE BLANC

De Génération en Génération :

Les Investissements Forestiers
pour préparer l'Avenir
et Transmettre
bien plus qu'un Patrimoine.



EPIPUREAM
— DES VALEURS EN PLUS —



Table des matières

Introduction	02
Chapitre 1 : Les Fondements de la Transmission de Patrimoine	03
Chapitre 2 : Les Avantages des Investissements forestiers dans la Transmission de Patrimoine.	05
Chapitre 3 : Elaboration d'une Stratégie de Transmission de Patrimoine avec les Investissements forestiers.	07
Chapitre 4 : EPIFORÊT 1, pour transmettre votre patrimoine.	09
Conclusion	12



INTRODUCTION

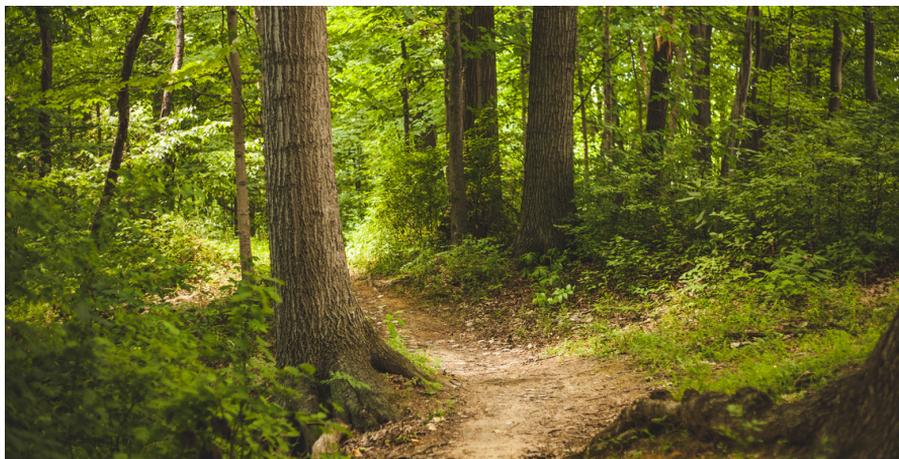
La Transmission de Patrimoine...

Elle est essentielle pour préserver l'héritage familial et garantir la pérennité financière des générations futures. Ce livre blanc explore une stratégie originale : **les investissements forestiers**. Les forêts offrent une opportunité unique de combiner la préservation du patrimoine avec des avantages financiers, fiscaux et environnementaux significatifs*.

La transmission de patrimoine est complexe et nécessite une planification minutieuse. Les investissements forestiers émergent comme une stratégie durable pour réussir cette transmission. Les **actifs forestiers** sont vocation à préserver la valeur de votre patrimoine, le valoriser et contribuer à la préservation des écosystèmes forestiers.

Que vous soyez investisseur, héritier potentiel ou conseiller patrimonial, **ce livre blanc vous offre une introduction complète aux investissements forestiers comme stratégie de transmission**. Nous vous guiderons à travers les principes fondamentaux de la transmission, les avantages spécifiques des investissements forestiers et les considérations pratiques pour mettre en place une bonne stratégie.

Nous sommes convaincus que ce livre blanc vous apportera des éléments précieux et des outils concrets pour explorer les opportunités offertes par les investissements forestiers dans une stratégie de transmission ; l'occasion d'ouvrir de nouvelles voies dans le but d'assurer l'avenir de votre patrimoine, génération après génération.



**Nous précisons que les avantages fiscaux sont fonction de la situation personnelle de l'investisseur.*



CHAPITRE 1

Les Fondements de la Transmission de Patrimoine.



Comprendre la transmission de patrimoine.

Comprendre la transmission patrimoniale implique le processus par lequel les biens, actifs et valeurs d'un individu sont légués à ses héritiers ou à des bénéficiaires désignés. C'est un pilier fondamental de la gestion patrimoniale, ayant pour objectif d'assurer la pérennité des biens familiaux et de préserver l'héritage familial. Le but, autant que cela soit possible, étant d'assurer la prospérité des générations futures.

Dans ce contexte, il est crucial de maîtriser divers concepts clés :

- **Patrimoine** : Il englobe tous les biens, actifs et droits de propriété d'une personne, tels que propriétés immobilières, investissements financiers, entreprises, objets de valeur, œuvres d'art, bijoux, droits d'auteur, et bien d'autres encore.

- **Succession** : C'est le transfert légal des biens d'une personne décédée à ses héritiers, conformément aux lois en vigueur dans le pays concerné. La succession est réglementée, impliquant des règles spécifiques sur les droits des héritiers et la répartition des biens.

- **Donation** : Acte volontaire où une personne transmet de son vivant une partie de son patrimoine à d'autres personnes ou bénéficiaires désignés. Les donations peuvent être stratégiques, optimisant la gestion et la répartition des biens.

Objectifs de la transmission

Les objectifs de la transmission patrimoniale peuvent varier selon les valeurs et les aspirations individuelles :

- **Préservation de l'héritage familial** : Consiste à transmettre des biens précieux, des entreprises familiales ou d'autres actifs symboliques pour maintenir la continuité des générations, y compris les valeurs, traditions et souvenirs familiaux.

- **Pérennité financière des héritiers**. Garantit aux héritiers, autant que cela soit possible, des ressources pour leurs besoins, objectifs personnels et professionnels, favorisant leur indépendance financière.

- **Optimisation fiscale**. Une planification stratégique peut permettre de minimiser les impôts successoraux, maximisant ainsi la valeur nette des biens transmis aux héritiers.

- **Perpétuation de valeurs philanthropiques**. Certains utilisent la transmission patrimoniale pour soutenir des causes qui leur tiennent à cœur, créant des fondations ou des structures similaires pour des projets sociaux, éducatifs, culturels ou environnementaux.



Défis de la transmission de patrimoine.

La transmission de patrimoine présente des défis variés, depuis les changements fréquents dans les lois et réglementations jusqu'à la gestion des conflits familiaux et l'optimisation fiscale.

Premièrement, **les lois et réglementations** relatives à la transmission de patrimoine sont sujettes à des modifications constantes. Il est crucial de rester informé des évolutions législatives pour garantir que la planification successorale soit en accord avec les exigences juridiques actuelles. Ces changements peuvent impacter les droits de succession, les régimes matrimoniaux, les donations, et d'autres aspects de la transmission.

Ensuite, **la gestion des conflits familiaux** constitue un défi majeur dans ce processus. Les désaccords, rivalités ou divergences d'opinions au sein de la famille peuvent complexifier la transmission et mettre en péril la préservation du patrimoine. Il est essentiel d'établir des mécanismes de communication et de gestion des conflits efficaces pour assurer une transmission harmonieuse.

Enfin, **l'optimisation fiscale** est un aspect crucial à considérer. Les règles fiscales et les régimes fiscaux peuvent significativement impacter la valeur des actifs transmis et les coûts associés à la transmission. Il est donc essentiel de développer des stratégies fiscales appropriées pour minimiser les implications fiscales et maximiser la préservation du patrimoine.

Pour résumer, la transmission de patrimoine est confrontée à des défis complexes. Comprendre les lois et réglementations en constante évolution, gérer les conflits familiaux et optimiser les aspects fiscaux sont des éléments clés à prendre en compte lors de l'élaboration d'une stratégie efficace et réussie. Dans les sections à venir, nous explorerons comment les investissements forestiers peuvent contribuer à relever ces défis et à atteindre durablement et de façon pérenne, les objectifs fixés.





CHAPITRE 2

Les Avantages des Investissements Forestiers dans la Transmission de Patrimoine.

Les caractéristiques des investissements forestiers.

Les investissements forestiers proposent une combinaison unique d'avantages financiers*, de valeur patrimoniale à long terme et d'impact environnemental positif, les rendant ainsi très attractifs pour la transmission de patrimoine.

Tout d'abord, ils peuvent générer un rendement financier net fiscal attrayant et offrir une opportune diversification d'actifs. Les forêts, en tant qu'actifs tangibles, peuvent devenir une référence patrimoniale grâce à l'exploitation forestière durable, la vente de bois ou la valorisation des terres. De plus, ces investissements ont tendance à montrer une faible corrélation avec d'autres classes d'actifs, contribuant ainsi à réduire le risque global de votre patrimoine.

De plus, les investissements forestiers ont une valeur patrimoniale à long terme. Les forêts, en tant qu'actifs naturels à croissance organique, peuvent être transmises de génération en génération. Elles représentent un héritage durable, préservant la valeur et l'intégrité de votre patrimoine sur le long terme. Les arbres continuent de croître et de prendre de la valeur au fil des décennies, conférant ainsi à ces investissements une dimension patrimoniale unique**.



Un autre avantage significatif réside dans leur impact environnemental positif. Les forêts jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la régulation des ressources en eau. En investissant dans des actifs forestiers, vous participez activement à la gestion responsable des écosystèmes forestiers, ce qui peut être une source de fierté pour votre famille et une manière de transmettre des valeurs environnementales aux générations futures.

**Nous précisons que les avantages financiers sont spécifiques à la situation personnelle de l'investisseur.*

***Nous précisons que des catastrophes naturelles peuvent survenir et donc faire baisser la valeur de la forêt (incendies, tempêtes...)*



La Transmission de Patrimoine via les Groupements Forestiers d'Investissement (GFI).

Les groupements forestiers d'investissement offrent une solution pratique et efficace pour la transmission de patrimoine. Ils permettent aux investisseurs de participer collectivement à la détention et à la gestion d'actifs forestiers, tout en bénéficiant d'une structure professionnelle de gestion.

La structuration des groupements forestiers d'investissement repose sur la création d'une société civile (le GFI), Celle-ci est gérée par une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF qui lui délivre alors un VISA de commercialisation auprès du public permettant le regroupement en nombre des investisseurs. Le GFI facilite l'acquisition, la gestion et l'administration des investissements en offrant une transparence et une gouvernance organisées.

Pour les investisseurs, les GFI offrent plusieurs avantages. Tout d'abord, ils permettent de réduire les contraintes et les coûts liés à l'acquisition et à la gestion individuelle. En investissant collectivement, les investisseurs peuvent accéder à des parcelles plus vastes et diversifiées, ce qui contribue à une gestion plus efficace dans le but d'optimiser les rendements.

Ensuite, les GFI offrent une gestion professionnelle des actifs forestiers. Les équipes de gestion spécialisées veillent à la mise en œuvre de bonnes pratiques forestières, à l'optimisation du rendement, à la création de valeur, à la gestion des risques et à la conformité réglementaire. Cette expertise professionnelle contribue à l'objectif de maximisation des actifs forestiers et de préservation de la pérennité de l'investissement à long terme.

*En outre, le GFI fait bénéficier aux investisseurs d'exonérations significatives dans le cadre de mutation à titre gratuit, sous réserve de la gestion durable à laquelle il s'oblige. Les parts du GFI bénéficient d'un abattement de 75 % de leur assiette taxable portant sur la fraction des actifs forestiers effectivement détenus par le GFI. Les liquidités détenues par le GFI sont donc exclues du bénéfice de cette exonération. Celle-ci trouve sa justification dans la volonté initiale du législateur d'exclure la taxation des peuplements pour ne soumettre celle-ci qu'à la fraction foncière des actifs lors de la création du GFI. Cette avantage fiscal majeur s'envisage sans conditions de détention, sans contraintes de filiation ni, non plus, de limite en capital.

En résumé, les investissements forestiers à travers les groupements d'investissement sont considérés comme une solution attrayante et pratique pour la transmission de patrimoine. Toutefois, il est important de noter que les avantages financiers, la valeur patrimoniale à long terme et la préservation du patrimoine ne sont pas garantis.

Néanmoins, en raison de leur combinaison d'avantages potentiels, ils peuvent être envisagés comme une stratégie possible pour préserver et transmettre votre patrimoine de génération en génération.

Comme tout investissement, le GFI présente des risques et des inconvénients que nous vous invitons à découvrir en page 10 de ce présent livre blanc à travers ceux formulés pour le GFI EPIFORÉT I.

*Nous précisons que la fiscalité est dépendante de la situation personnelle de l'investisseur.



CHAPITRE 3

Élaboration d'une stratégie de Transmission de Patrimoine avec les Investissements Forestiers.

Évaluation du patrimoine et des besoins familiaux.

Avant de mettre en place une stratégie de transmission de patrimoine via les investissements forestiers, il est essentiel d'évaluer votre patrimoine existant et de comprendre les besoins et les objectifs de votre famille.

Une première étape consiste à dresser un inventaire détaillé de vos actifs, qu'il s'agisse de biens immobiliers, de portefeuilles d'investissement, d'entreprises familiales ou d'autres formes de patrimoine. Cette évaluation vous permettra de déterminer la part de votre patrimoine que vous souhaitez allouer aux investissements forestiers et à la transmission.

En parallèle, il est important d'analyser les objectifs et les contraintes spécifiques de votre famille. Quels sont vos objectifs de transmission de patrimoine à long terme ? Quelles sont les valeurs et les aspirations que vous souhaitez transmettre aux générations futures ? Quelles sont les contraintes légales, fiscales et familiales auxquelles vous pourriez être confronté ? Une compréhension approfondie de ces éléments vous permettra d'élaborer une stratégie de transmission adaptée à vos besoins et à votre situation.

Pour vous aider dans cet inventaire et cette analyse, les conseillers en gestion de patrimoines et les notaires sont des personnes clés. Elles vous permettront d'appréhender votre situation de la manière la plus opportune qui soit.

Sélection du groupement d'investissement forestier adapté.

Une fois que vous avez évalué votre patrimoine et défini vos objectifs, il est temps de sélectionner le groupement forestier d'investissement qui correspond le mieux à vos besoins.

Lors de la sélection des gestionnaires de groupements d'investissement, il est important de prendre en compte plusieurs critères. Vous devriez examiner leur expérience dans la gestion d'actifs forestiers, leur expertise technique, leur performance passée et leur stratégie d'investissement. Il est également recommandé de consulter des avis d'experts et de rencontrer les gestionnaires pour évaluer leur professionnalisme et leur alignement avec vos objectifs de transmission de patrimoine.

Parallèlement, une analyse approfondie de la stratégie d'investissement et des objectifs poursuivis par le GFI ainsi que des risques est essentielle. Le document d'Information Clé (le DIC PRIIPS) vous permettra d'évaluer les perspectives attendues de l'investissement et d'appréhender les risques liés à la gestion forestière. La note d'information du GFI vous permettra, quant à elle, d'apprécier les éléments spécifiques liés à la structure et à la gouvernance du groupement. Vous serez ainsi en mesure de choisir un GFI en accord avec vos attentes.



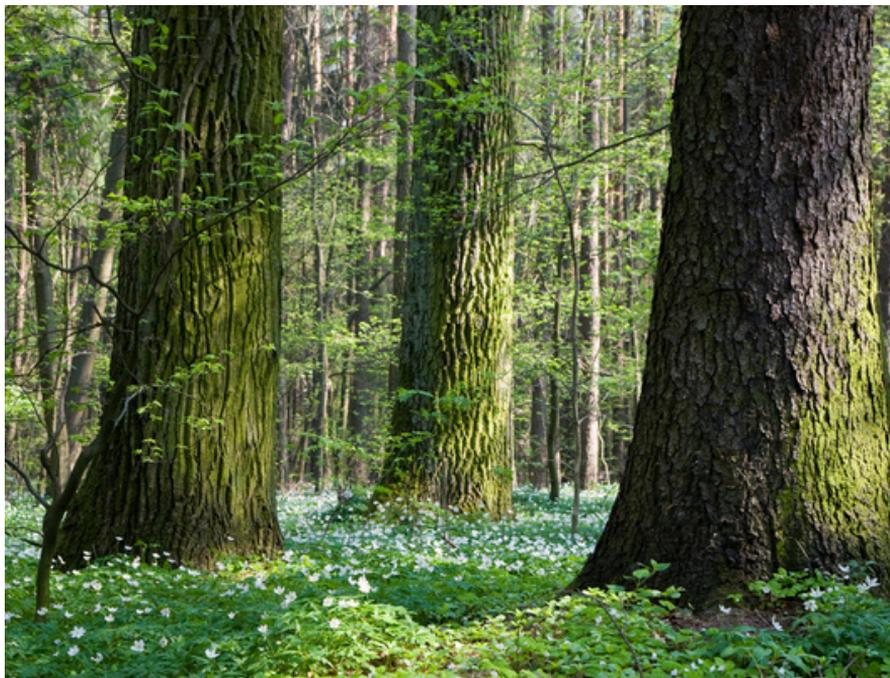
Mise en oeuvre de la stratégie de transmission.

Une fois que vous avez sélectionné le GFI adapté, vous pouvez passer à la mise en oeuvre concrète de votre stratégie de transmission.

Il conviendra de veiller, préalablement à sa mise en oeuvre, que la société de gestion ait finalisé son Plan d'acquisition de forêt (maximisation du taux d'investissement du GFI)

La structuration juridique et fiscale de votre transmission est un élément clé de cette mise en oeuvre. Vous devrez travailler avec des experts patrimoniaux, juridiques et fiscaux pour mettre en place une structure qui répond aux exigences légales, tout en optimisant les avantages fiscaux liés à la transmission de patrimoine. Cette approche peut inclure la planification successorale, les donations, avec réserve d'usufruit, la mise en place de régimes matrimoniaux, etc.

Enfin, la communication et l'implication familiale jouent un rôle essentiel dans la réussite de la transmission. Il est important d'informer et d'impliquer les membres de la famille dans la stratégie de transmission et dans la gestion des investissements forestiers. Des discussions ouvertes, des réunions familiales et une gouvernance claire peuvent contribuer à maintenir l'harmonie et assurer, dans de bonnes conditions, la transmission de patrimoine d'une génération à l'autre.





CHAPITRE 4

EPIFORÊT 1, pour transmettre votre Patrimoine.

Notre solution pour vous : le GFI EPIFORÊT 1

Le GFI EPIFORÊT 1 est un groupement forestier d'investissement (GFI) à capital variable dont l'objet est de détenir collectivement des forêts et de les exploiter dans le cadre d'une gestion durable. Vous accédez ainsi, à la mesure de vos capacités financières et de vos objectifs patrimoniaux, à une classe d'actif originale et fiscalement attractive.

DEVENIR ASSOCIÉ D'EPIFORÊT 1

CAPITAL MAXIMUM STATUTAIRE
10 400 000 €

PRIX DE SOUSCRIPTION PAR PART
200 €
dont 50 € de prime d'émission

MINIMUM DE SOUSCRIPTION
30 parts soit 6 000 €
prime d'émission comprise

FRAIS DE SOUSCRIPTION
10 % HT
*(12 % Toutes taxes comprises - TTC) inclus
dans le prix de souscription*

DÉLAI DE JOUISSANCE
1er jour du mois
suivant la souscription.

Votre responsabilité à l'égard des tiers.

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital du GFI.

La Fiscalité

En votre qualité d'associé du GFI vous bénéficierez à la fois de la fiscalité attachée à la souscription au capital d'une PME, dans le cadre du dispositif Madelin, et à la forêt :

- **A la souscription** : Avec le dispositif IR-PME « Madelin », une réduction d'impôt sur le revenu de 25% des versements dans la limite de 50 000 € pour un célibataire (100 000 € pour un couple), assortie d'une durée de blocage des parts (jusqu'au 31.12 de la 5ème année suivant la souscription). Cette réduction d'impôt entre dans le plafonnement global des niches fiscales (10 000 € par an et foyer fiscal),
- **Impôt sur le revenu** : Le GFI EPIFORÊT 1 n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et l'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais pour sa fraction détenue dans le capital social. Les revenus sont de trois natures : Forestiers (revenus forestiers issus des ventes de bois et des services environnementaux imposés forfaitairement sur la base du revenu cadastral avec des réductions temporaires pour reboisement ou régénération naturelle), Fonciers (revenus de location des droits de chasse pour l'essentiel, taxés au régime de droit commun des revenus fonciers, réel ou micro-foncier) et Financiers (revenus de la trésorerie, taxés au régime de droit commun pour les revenus de capitaux mobiliers),
- **Droits de donation et succession** : Une exonération des droits à hauteur de 75% de la valeur forestière de la part, sans limite d'âge (souscripteur) ou de montant et durée de détention (associé, héritier(s), donataires(s)). Pour en bénéficier EPICUREAM réunira les documents obligatoires : certificat attestant de la gestion durable des forêts du GFI (délivré par l'administration forestière) et bilan décennal des coupes et travaux réalisés,
- **IFI** : Comme le GFI a une activité opérationnelle de production de bois, exonération à 100 % pour l'associé qui détient moins de 10 % du capital.



Les facteurs risques

DES RISQUES IDENTIFIÉS

LIÉS AU GFI AVEC :

- L'absence de garantie en capital,
- La pérennité et les conditions d'application de la fiscalité, dont le délai de détention des parts,
- La liquidité qui n'est pas garantie,
- La faculté d'endettement et ses conséquences, en particulier le coût du crédit et la capacité de remboursement.

LIÉS AUX FORÊTS :

- Les risques naturels (sécheresse, incendie, tempête, dégâts phytosanitaires),
- La gestion et l'exploitation des forêts, dont la solvabilité des opérateurs,
- L'évolution des marchés des forêts et du bois et les possibles incidences sur le résultat annuel ou l'évolution de la valeur des parts,
- Le respect des engagements extra-financiers, en particulier l'absence de contrepartie ou le défaut d'exécution de reconstitutions des peuplements.

La Rentabilité et la liquidité

La rentabilité de ce placement est fonction :

- **Des dividendes potentiels versés.** Ils proviennent pour l'essentiel des coupes de bois et dépendent du programme de gestion mis en place., de la maturité des forêts et de leur croissance biologique, du marché du bois et de la conjoncture économique. Ces revenus ne sont pas garantis et peuvent être irréguliers. Sur la base des comptes de l'année et du programme prévisionnel des coupes et travaux, l'assemblée générale des associés sera souveraine pour en fixer le montant.
- **Du montant du capital perçu.** lors du retrait ou de la vente des parts, voire lors de la liquidation du GFI. Ce montant dépendra de l'évolution, à la hausse comme à la baisse, du marché des forêts, des risques naturels rencontrés.

Ce placement est considéré comme peu liquide mais dispose d'un mécanisme de liquidité :

- **Les modalités de retrait ou de vente des parts** du GFI sont liées à **l'existence d'une contrepartie**. EPICUREAM n'apportant aucune garantie sur le retrait ou la revente de vos parts, ni sur le prix de l'opération,
- **En cas de blocage des retraits**, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, avec une confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts du GFI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire. Si un nouveau blocage est constaté, il sera procédé à une vente des actifs du GFI à due concurrence des demandes,
- À noter que le **Dispositif d'encouragement Fiscale à l'investissement en forêt (DEFI Forêt) aide à l'animation du marché secondaire des parts**. Il permet aux acquéreurs de parts de GFI de bénéficier alors d'un mécanisme de crédit d'impôt (crédit d'IR de 25% dans la limite d'une acquisition de 12 500 € pour un couple accompagné d'une détention de 8 ans de parts).

Enfin, votre attention est attirée sur le fait que le GFI EPIFORÊT 1 peut statutairement recourir à l'endettement dans la limite de vingt (20) % de la dernière valeur de réalisation pour financer ses investissements. Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation du GFI, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté.



Les Frais

Les frais attachés au GFI sont affichés en TTC. EPIFORÊT 1 ayant opté pour la TVA. L'assujettissement est neutre pour le souscripteur mais permet ensuite d'optimiser la récupération de la TVA sur toutes les dépenses du GFI :

- **Les frais liés à la souscription et à la gestion**
 - Commission de souscription - 10% HT soit 12% TTC. Les distributeurs, qui seront rémunérés par la société de gestion, n'appliqueront pas de droit d'entrée.
 - Commission annuelle de gestion - 0,50% HT soit 0,6% TTC.
- **Les frais liés à l'acquisition des forêts :**
 - Commission de transaction - 5% HT soit 6% TTC
 - Expertise - 11 à 100 €/Hectare TTC (expertise réglementaire liée à l'acquisition de la forêt par le GFI, tarif lié à la nature des forêts, hors forêt d'une surface inférieure à 20 hectares),
 - Droits d'enregistrement et frais de notaire - 7,5% environ.



Notre GFI, nos différences

EPICUREAM, artisan de la création de valeur.

- **Des gestionnaires expérimentés** avec une gestion active basée sur les connaissances, l'anticipation, l'action. En effet, les gérants et dirigeants de la société de gestion entrepreneuriale sont tous dotés d'une expérience d'au moins 25 années de pratique professionnelle dans le domaine foncier forestier, agricole ou viticole et de la gestion pour compte de tiers. Nous nous appuyons sur le vécu, la rigueur et la force de l'expérience.
- **Une stratégie inédite d'investissement 25/75.** En complément des forêts présentant un potentiel de rendement (75%), nous nous laissons l'opportunité d'acquérir des actifs en devenir, ceux qui ne sont pas forcément recherchés par les acquéreurs. Des forêts à reboiser ou à restructurer sur 25% à minima de la surface des forêts du GFI, avec pour objectif de créer de la valeur et dégager de la plus value. Ces travaux seront notamment adossés à des financements liés à la compensation carbone avec des tiers partenaires qui veulent compenser volontairement leurs émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Label bas-carbone développé par le ministère de la transition écologique. Cette création de valeur n'est que potentielle, la mise en oeuvre des travaux et des financements n'intervenant qu'après labellisation du projet par le ministère évoqué.
- **Une visite forestière annuelle** pour partager nos pratiques et constater les résultats obtenus. Cette visite a pour objectif de permettre à chaque associé d'apprécier et de participer à la vie de son investissement. Un bon moment de partage en perspective.



CONCLUSION

Dans ce livre blanc...



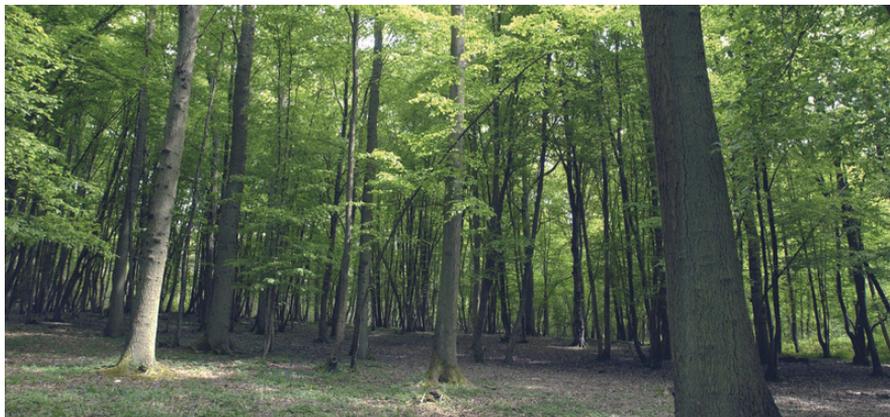
Nous avons exploré le thème de la transmission de patrimoine à travers les investissements forestiers. Nous avons abordé les principaux aspects liés à cette stratégie, en mettant en évidence l'importance de la planification et les avantages spécifiques des investissements forestiers dans ce contexte.

Les GFI offrent une combinaison unique de valeur patrimoniale à long terme, d'avantage fiscaux spécifiques et d'impact environnemental positif. Ils permettent de diversifier votre portefeuille et de préserver la valeur de votre patrimoine sur le long terme. De plus, les investissements forestiers contribuent à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique, ce qui peut être une source de fierté*.

En conclusion, la transmission de patrimoine via les GFI est une stratégie puissante et complète. Elle permet de planifier et de préparer l'avenir de votre famille tout en contribuant à la préservation de l'environnement. La clé de la réussite réside dans une évaluation approfondie de votre patrimoine, la sélection judicieuse d'un GFI adapté à vos besoins et une mise en oeuvre rigoureuse de la stratégie de transmission. En travaillant avec des experts du patrimoine et en impliquant votre famille, vous pourrez assurer la continuité de votre patrimoine.

La planification minutieuse de cette transmission, avec l'appui de professionnels du patrimoine, vous permettra d'optimiser vos objectifs. Mais la transmission de patrimoine est bien plus qu'un simple transfert de biens matériels. C'est l'occasion de préserver et de transmettre des aspirations et des valeurs ethniques et morales de génération en génération.

**Nous rappelons que le GFI présente, comme tout investissement, des risques et des inconvénients - Référence page 10 de ce livre blanc*



Très important :

La transmission de patrimoine est un processus complexe qui nécessite une approche réfléchie et une vision à long terme. N'oubliez pas que chaque situation est unique et qu'il est essentiel de consulter des conseillers patrimoniaux, juridiques et financiers pour élaborer une stratégie adaptée à vos besoins spécifiques.



Pour en savoir +

Philippe CHEVRIER

06 08 07 10 55

pchevrier@epicuream.fr

Bernard ROUX de BEZIEUX :

06 75 24 68 54

brouxdebezieux@epicuream.fr

Valérie CHEVRIER

06 10 49 28 09

vchevrier@epicuream.fr

Back-office : 06 11 02 99 30

contact@epicuream.fr